M. Jürg Sprecher Embassy of Switzerland 228 Hayarkon St. P.O.Box 6068, 61060 Tel Aviv Israel

Lausanne, le 20 avril 2010

## Réseau de chercheurs « Israël – Suisse »

## Cher Monsieur,

Je suis très heureuse d'avoir reçu votre courrier en réponse à celui que je vous avais adressé en date du 2 mars dernier et vous remercie beaucoup d'avoir pris la peine d'y répondre. Je me permets néanmoins de réitérer le message que je vous communiquais dans ce premier courrier car il me semble, à la lecture de votre lettre, que sa teneur n'a pas été correctement saisie.

Dans votre lettre vous invoquez l'approfondissement des relations scientifiques entre la Suisse et Israël au bénéfice de la recherche scientifique, comme si les relations scientifiques se déroulaient dans un monde non concerné par les rapports de force politiques.

Par ailleurs, à l'appui de votre démarche vous argumentez du fait que parmi les universitaires israéliens se trouvent des interlocuteurs et des partenaires qui s'engagent « aussi » en faveur du droit humanitaire et des droits humains. Nous ne doutons pas du fait qu'il existe en Israël, et sans nul doute dans les cercles universitaires, des personnes sensibles aux questions du droit humanitaire et des droits humains. Là n'est pas la question. Le propos de l'appel que nous vous avons adressé est le principe même de la collaboration officielle entre tout Etat et l'Etat d'Israël. Si à titre privé, et en se démarquant de la politique menée par leur Etat, des chercheurs israéliens peuvent être des interlocuteurs de qualité, nous pensons en revanche que toute démarche visant à instaurer une normalité dans les relations diplomatiques, commerciales ou académique avec l'Etat d'Israël doit être évitée. Nous soutenons que c'est en faisant peser un isolement de cet Etat dans tous ces domaines relationnels qu'une réelle pression pourra s'exercer en faveur d'un changement qualitatif de sa politique de répression à l'égard de la population palestinienne. Or, il nous semble que votre projet, dans la mesure où il émane de la représentation diplomatique suisse en Israël, est indissociable d'un climat de normalisation qui profite à Israël en lui permettant d'agir comme si ses violations des droits des Palestiniens étaient une affaire interne, tandis que les relations scientifiques relèveraient d'un registre dénué de toute tension.

Exiger d'Israël, d'une part le respect du droit international humanitaire et, de l'autre, mener des relations académiques et commerciales comme si le premier sujet en était absent, est selon nous une politique incohérente qui, au mieux, ne fait que se leurrer soi-même, au pire relève d'un cynisme diplomatique. Cela fait plus de 40 ans que, par le biais notamment du CICR, les principes du droit international humanitaire sont sans cesse affirmés auprès des autorités israéliennes, avec le succès que vous connaissez. Il ne s'agit pas de mécompréhension de la part des autorités israéliennes ni de progrès à atteindre à petits pas, mais bien l'entretien de

relations diplomatiques qui permet à cet Etat de se maintenir sur la scène internationale en dépit de ses violations répétées et toujours plus graves des droits humains.

La démarche que nous vous demandons d'adopter consiste à rompre avec cet état de normalisation qui dure depuis trop longtemps. Il s'agit réellement d'exercer des pressions politiques par le biais du boycotte, faire d'Israël un Etat paria afin d'amener un changement drastique dans sa politique des droits humains et du respect du droit international humanitaire.

En vous remerciant de bien vouloir prêter attention à cette demande et tout en demeurant à votre disposition pour développer davantage cette réflexion, je vous prie, cher Monsieur, d'agréer mes salutations très distinguées.

Marion Droz Mendelzweig p.o. campagne nationale BDS

N.B. Nous vous informons que la campagne suisse pour le boycotte, désinvestissement et sanctions à l'égard d'Israël a l'intention d'informer les associations académiques suisses au sujet de notre correspondance.